
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 12 février 2019 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, Conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, Conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement délégué
M^e Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Madame Maryse Bouchard, directrice intérimaire de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social
Mme Dominique Marthet, chef de division ressources financières et matérielles

Mme Martine Dubuc, commandant du poste 12 du Service de police
M. Simon Durocher, inspecteur du poste 22 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 48, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 2036, rue Saint-Denis : aucune intervention.

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1812, rue Sainte-Catherine Est : aucune intervention.

- 2207, rue Fullum : aucune intervention.

CA19 240001

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 12 février 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 12 février 2019 en ajoutant le point suivant :

50.03 Approuver les modifications à la structure et aux responsabilités des différents services de l'arrondissement de Ville-Marie conformément à l'article 49 de la Charte de la Ville de Montréal

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur François Bourbonnière
- Accès universel bibliothèque Frontenac

Madame Christiane Béchard
- Absence de parc dans Peter-McGill
- Air B&B / vidanges et propreté

Monsieur Gaétan Roberge
- Air B&B

Monsieur André Querry
- Gouvernance de l'arrondissement

CA19 240002

Période de question du public - prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Cathy Wong

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1192701001

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Jean Poulin
- Projet Maestria

Monsieur Yves Dufresne
- Kiosques sur la Place Jacques-Cartier

Madame Claire Adamson
- Kiosques et stationnement au square Phillips
- Stationnement au terminus des métros

Monsieur Jean-Yves Bourdages
- Propriétaires qui n'entretiennent pas leur immeuble
- PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architectural)

Monsieur Robert Hajaly
- Terrain des Sulpiciens
- Projet de condo (MAAA) sur la rue Peel

Monsieur Gilles Labelle
- Demande une subvention pour le manoir Charles-Dutaud

Monsieur Jean-Pierre Arcoragi
- Port de Montréal et les rives du Saint-Laurent

Monsieur Jacques Larin
- Bruit dans la Ville
- Vêtements religieux

Monsieur Marc-Antoine Desjardins
- Cyclovias
- Vélodrome

La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 20 h 12. Les 14 personnes inscrites ont été entendues.

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA19 240003

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.13.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240004

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2018

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1192701017

CA19 240005

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 21 décembre 2018

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 21 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1192701011

CA19 240006

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 23 janvier 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 23 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1192701013

CA19 240007

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 décembre 2018

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1192701012

CA19 240008

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 décembre 2018

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.11 1192701015

CA19 240009

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 janvier 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.12 1192701019

CA19 240010

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 19 décembre 2018

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 19 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.13 1185237074

CA19 240011

Approuver les catégories de reconnaissance obtenue par cinq organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 18 mars 2023

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver les catégories de reconnaissance des 5 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Ville-Marie ayant déposé une demande dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, jusqu'au 18 mars 2023.

ATSA	B
Maison des jeunes Quinka-buzz inc.	B
Mères avec pouvoir	B
Sentier Urbain	B
Table de concertation des Faubourgs Saint-Laurent	A

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1194951001

CA19 240012

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240013

Modifier la résolution CA16 240314 afin de réduire l'affectation de surplus de 491 009,93 \$ à 327 339,95 \$ dans le cadre du contrat accordé à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté de la Place du Canada

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA16 240314 adoptée à sa séance du 14 juin 2016, accordé un contrat à Entrepreneur paysagistes Strathmore (1997) ltée pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté de la Place du Canada et a autorisé une affectation de surplus de 466 415,40 \$ (appel d'offres public 16-15230 - 4 soumissionnaires);

Attendu que le mode de financement requis pour ce contrat, à compter de l'année 219, doit être modifié :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De modifier la résolution CA17 240314 afin de réduire l'affectation de surplus de 491 009,93 \$ à 327 339,95 \$, par une dépense totale autorisée de 537 719,89 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1166071003

CA19 240014

Modifier la résolution CA17 240153 afin de réduire l'affectation de surplus de 465 387,68 \$ à 291 199,58 \$ dans le cadre du contrat, d'une durée de 3 ans, accordé à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du square Dorchester

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240153 adoptée à sa séance du 11 avril 2017, accordé un contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté du square Dorchester et autorisé une affectation de surplus de 509 660,15 \$ (appel d'offres public 17-15968 - 5 soumissionnaires);

Attendu que le mode de financement requis pour ce contrat, à compter de l'année 219, doit être modifié :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De modifier la résolution CA17 240153 afin de réduire l'affectation de surplus de 465 387,68 \$ à 291 199,58 \$ pour une dépense totale de 509 660,18 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1176071002

CA19 240015

Accorder un contrat de 348 701,93 \$ à Urbex Construction inc. pour la fourniture, plantation et entretien de 3 ans des végétaux prévus pour compléter l'aménagement du Chemin de la Côte des Neiges entre l'avenue Cedar et la rue Hill Park Circle et autoriser une dépense maximale de 383 572,11 \$ (appel d'offres public 18-17382 - 7 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une dépense maximale de 383 572,11 \$, pour la fourniture, plantation et entretien des végétaux sur 3 ans sur le Chemin de la Côte des Neiges entre l'avenue Cedar et la rue Hill Park Circle (appel d'offres publique 18-17382 – 7 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix total de 348 701,93 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 10 %;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1186071005

CA19 240016

Approuver la convention, se terminant le 12 mai 2019, avec ATSA pour la tenue de la deuxième édition de « Cuisine ta ville » et accorder une contribution de 7 500 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention, se terminant le 12 mai 2019, avec ATSA pour la tenue de la deuxième édition de « Cuisine ta ville »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 7 500 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1195179001

CA19 240017

Accorder un contrat de 3 ans au montant de 262 633,08 \$ à Groupe Nicky (178001 Canada inc.) pour la fourniture et la plantation des végétaux prévue pour compléter l'aménagement de saillies de trottoir ainsi que pour leur entretien horticole et celui des végétaux du projet Pôle Frontenac et autoriser une dépense maximale de 288 896,38 \$ - (appel d'offres public 18-17431 - 5 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une dépense maximale de 288 896,38 \$, pour la fourniture et la plantation des végétaux prévus pour compléter l'aménagement de saillies de trottoir ainsi que pour leur entretien horticole et celui des végétaux du projet Pôle Frontenac – (appel d'offres public 18-17431 - 5 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat, d'une durée de 3 ans, à Groupe Nicky (178001 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, au prix total de 262 633,08 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 10 %;

D'imputer cette dépense, conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1186071006

CA19 240018

Modifier la résolution CA17 240321 et approuver la convention modifiée avec Espace cercle carré afin de diminuer la contribution accordée de 1 125 \$ dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2017 » pour une contribution totale de 16 875 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240321 adoptée à sa séance du 14 juin 2017, approuvé la convention avec Espace cercle carré dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2017 » et a accordé une contribution totale de 18 000 \$;

Attendu que l'analyse de la reddition de compte finale comporte un solde de 1 125 \$:

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De modifier la résolution CA17 240321 et approuver la convention modifiée avec Espace cercle carré afin de diminuer la contribution accordée de 1 125 \$ dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2017 » pour une contribution totale de 16 875 \$

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1172624015

CA19 240019

Modifier la résolution CA18 240662 et approuver la convention modifiée avec MU afin de diminuer la contribution accordée de 14 \$ dans le cadre de la réalisation d'une murale sur le muret de béton à l'entrée du clos de voirie sur la rue Bercy

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240662 adoptée à sa séance du 12 décembre 2017, approuvé la convention avec MU, pour la réalisation de projet de murale sur le muret de béton à l'entrée du clos de voirie sur la rue Bercy et a accordé une contribution totale de 45 000 \$;

Attendu que l'analyse de la reddition de compte finale comporte un solde de 14 \$:

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De modifier la résolution CA18 240662 et approuver la convention modifiée avec MU afin de diminuer la contribution accordée de 14 \$ dans le cadre de la réalisation d'une murale sur le muret de béton à l'entrée du clos de voirie sur la rue Bercy;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1176890014

CA19 240020

Modifier la résolution CA17 240521 et approuver la convention modifiée avec Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ afin de diminuer la contribution accordée de 300 \$ dans le cadre du projet de réinsertion sociale et professionnelle - déneigement hiver 2017-2018

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240521 adoptée à sa séance du 4 octobre 2017, approuvé la convention avec Spectre de rue dans le cadre du Programme TAPAJ pour la reconduction du projet de déneigement pour personnes à mobilité réduite et a accordé une contribution totale de 6 000 \$;

Attendu que l'analyse de la reddition de compte finale comporte un solde de 300 \$:

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De modifier la résolution CA17 240521 et approuver la convention modifiée avec Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ afin de diminuer la contribution accordée de 300 \$ dans le cadre du projet de réinsertion sociale et professionnelle - déneigement hiver 2017-2018;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1176890012

CA19 240021

Modifier la résolution CA18 240240 et approuver la convention modifiée avec Spectre de rue inc. afin de diminuer la contribution de 2 398,25 \$ dans le cadre du projet des toilettes urbaines

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA17 240240 adoptée à sa séance du 8 décembre 2018, approuvé la convention avec Spectre de rue inc. pour l'accompagnement du projet des toilettes urbaines et a accordé une contribution totale de 64 224 \$;

Attendu que l'analyse de la reddition de compte finale comporte un solde de 2 398,25 \$:

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De modifier la résolution CA18 240240 et approuver la convention modifiée avec Spectre de rue inc. afin de diminuer la contribution de 2 398,25 \$ dans le cadre du projet des toilettes urbaines;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1180225001

CA19 240022

Autoriser une affectation de surplus de 354 452,49 \$, accorder un contrat de 323 476,41 \$ à Construction Momentum inc. pour le rejointoiement des dalles de granite - Quartier des Spectacles et autoriser une dépense maximale de 388 171,69 \$ (appel d'offres public VMP-19-001 - 5 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une dépense maximale de 388 171,69 \$ pour le Rejointoiement des dalles de granite - Quartier des Spectacles (appel d'offres public VMP-19-001 - 5 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Construction Momentum inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix total de 323 476,41 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences au montant de 64 695,28 \$;

D'affecter un montant de 354 452,49 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1198220001

CA19 240023

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.13.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240024

Accorder un contrat de 542 943,31 \$ à Coforce inc. d'une durée de 24 mois, afin d'assurer les services d'entretien ménager et de surveillance du Grand Chalet et au Pavillon du Lac aux castors ainsi qu'au Kiosque K20 et autoriser une dépense maximale de 542 943,31 \$ (appel d'offres public 18-17268 - 5 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une dépense de 542 943,31 \$, taxes incluses, pour le programme d'entretien ménager et de surveillance au Grand Chalet et au Pavillon du lac aux castors ainsi qu'au Kiosque K20 (appel d'offres public 18-17268 – 5 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat d'une durée de 24 mois à Coforce inc., soit du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2021, au prix total de 542 943,31 \$, taxes incluses, conformément aux cahiers des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1194206001

CA19 240025

Modifier la résolution CA18 240235 et approuver la convention modifiée avec Mu afin de permettre la réalisation de projets de murales PAM volet 2 durant l'année 2019, selon les mêmes conditions que prévues en 2018

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240235 adoptée à sa séance du 8 mai 2018, approuvé la convention avec MU, PAM 2018, volet 2 pour la saison 2018;

Attendu que Mu a du reporter la fin du projet en 2019 à la suite de l'étendue des travaux qui ont cours aux abords des surfaces ciblées par la murale :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De modifier la résolution CA18 240235 et approuver la convention modifiée avec Mu afin de permettre la réalisation de projets de murales PAM volet 2 durant l'année 2019, selon les mêmes conditions que prévues en 2018.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1186890015

CA19 240026

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 37 750 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 3 000 \$ au Centre récréatif Poupart inc.;
- 500 \$ au Jardin communautaire Saint-Eusèbe;
- 3 000 \$ au Club optimiste Saint-Jacques de Montréal;
- 1 000 \$ au Collectif La Grande Transition;
- 500 \$ à l'Écomusée de la maison du fier monde inc.;
- 3 000 \$ au Carrefour Saint-Eusèbe de Montréal inc.;
- 6 000 \$ Les YMCA du Québec (YMCA Centre-Ville);
- 2 000 \$ à l'Église Saint-Georges;
- 3 000 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;
- 1 500 \$ à l'Association Les Chemins du Soleil;
- 2 500 \$ à la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud;
- 3 000 \$ à l'Organisation Radio-Dodo;
- 2 000 \$ au Groupe Harmonie;
- 3 000 \$ à la Coop Les Valoristes;
- 1 250 \$ à Innovation Jeunes;

D'imputer cette dépense totale de 37 250 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1190619001

CA19 240027

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240028

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2018

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1192701014

CA19 240029

Abroger la résolution CA13 240394 acceptant l'offre de services professionnels du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, pour les travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales nécessaires à la réalisation d'un projet immobilier sur l'avenue Goulet

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA13 240394 adoptée à sa séance du 10 juillet 2013, accepté l'offre de services professionnels du Service des infrastructures, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, du transport et de l'environnement pour les travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales nécessaires à la réalisation d'un projet immobilier sur l'avenue Goulet;

Attendu que le dossier 1196937001 a pour effet d'autoriser l'arrondissement à procéder aux travaux :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'abroger la résolution CA13 240394 acceptant l'offre de services professionnels du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, pour les travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales nécessaires à la réalisation d'un projet immobilier sur l'avenue Goulet.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1136140004

CA19 240030

Approuver le dépôt d'un projet dans le cadre du « Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal » et garantir la participation financière de l'arrondissement de Ville-Marie dans la réalisation de ce projet

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver le dépôt d'un projet dans le cadre du « Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal » et garantir la participation financière de l'arrondissement de Ville-Marie dans la réalisation de ce projet;

De garantir la participation financière de l'arrondissement de Ville-Marie dans ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1194105001

CA19 240031

Approuver une affectation de surplus de 3 000 000,00 \$ en vue de financer la première année d'opération du futur centre de Peter-McGill dont l'ouverture est prévue en 2023

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver une affectation de surplus de 3 000 000,00 \$ en vue de financer la première année d'opération du futur centre de Peter-McGill dont l'ouverture est prévue en 2023;

D'imputer cette dépense selon les interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1195125003

CA19 240032

Approuver l'entente de règlement hors cour au montant de 54 371,93 \$, intervenue entre la Ville de Montréal et U-Haul CO CANADA LTÉE

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver l'entente de règlement hors cour au montant de 54 371,93 \$, intervenue entre la Ville de Montréal et U-Haul CO Canada Ltée;

D'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Caroline Proulx du Service des affaires juridiques, le chèque au montant de 54 371,93 \$. Le chèque pour ce montant devra être émis à l'ordre de U-Haul CO Canada Ltée;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1190326001

CA19 240033

Modifier la résolution CA18 240417 afin d'ajouter le projet de murales à la somme réservée de 1 650 000 \$ à partir des surplus libres de l'arrondissement de Ville-Marie qui sera répartie sur les années 2019, 2020 et 2021 pour l'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA18 240417 adoptée à sa séance du 4 juillet 2018, réservé une somme de 1 650 000 \$, répartie sur les années 2019, 2020 et 2021, pour l'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public;

Attendu que les projets de murales de l'arrondissement de Ville-Marie feront partie de cette même enveloppe budgétaire :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De modifier la résolution CA18 240417 afin d'ajouter le projet de murales à la somme réservée de 1 650 000 \$ à partir des surplus libres de l'arrondissement de Ville-Marie qui sera répartie sur les années 2019, 2020 et 2021 pour l'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1184206001

CA19 240034

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Ville-Marie prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur l'avenue Goulet au nord de la rue Ontario dans l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2019-2021 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Ville-Marie prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le tronçon de l'avenue Goulet au Nord de la rue Ontario dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2019-2021 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE).

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1196937001

CA19 240035

Accepter l'offre du conseil municipal et mandater la Direction du service de la culture pour la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement auprès de l'organisme Ré:Sonne, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver l'offre de service du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, et mandater la Direction du service de la culture pour la gestion des redevances auprès de l'organisme Ré:sonne;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 3 727,61 \$ pour les années 2013 à 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1195377001

CA19 240036

Aliéner à titre gratuit, des équipements informatiques désuets de 2018 à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec(OPEQ)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'aliéner à titre gratuit, des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1181440001

CA19 240037

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.10 1192701016

CA19 240038

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240039

Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment dérogeant à l'implantation, à la hauteur et à la densité maximales prescrits par le Règlement autorisant la démolition de bâtiments ainsi que la construction et l'occupation d'un ensemble d'édifices à bureaux sur un emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues de la Montagne, Saint-Antoine et Lucien-L'Allier (00-258 modifié) pour le bâtiment à construire au 1025, rue Lucien-L'Allier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2018 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

- 1) D'accorder, pour le lot 3 285 252 tel qu'identifié au plan numéro 1 réalisé par Béique-Legault-Thuot architectes, modifié et estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 21 août 2018, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 14 et 15 du Règlement autorisant la démolition de bâtiments ainsi que la construction et l'occupation d'un ensemble d'édifices à bureaux sur un emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues de la Montagne, Saint-Antoine et Lucien-L'Allier (00-258 modifié);
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) les retraits d'alignements, la préservation du bâtiment existant et la relocalisation de la pinte de lait existante doivent être substantiellement conformes au plan numéroté 14 réalisé par Béique-Legault-Thuot architectes et estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 21 août 2018;
 - b) la hauteur, la densité et l'implantation doivent être conformes au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - c) la fenestration et le traitement des ouvertures doivent être respectueux du caractère architectural d'origine;
 - d) seuls les usages commerciaux sont autorisés pour les locaux du rez-de-chaussée ayant front sur la voie publique et sur le passage piétonnier;
 - e) la demande de certificat d'autorisation de démolition doit être accompagnée d'une lettre de garantie bancaire irrévocable d'un montant de 750 360 \$; celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que la structure du quatrième étage soit complétée; advenant que ces travaux ne soient pas réalisés dans un délai de 60 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;
 - f) la demande de certificat d'autorisation de démolition doit être accompagnée d'une lettre de garantie bancaire irrévocable supplémentaire d'un montant de 500 240 \$ visant à assurer le respect des caractéristiques architecturales d'origine, celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction du projet soient exécutés; advenant que les travaux de restaurations et de conservation ne soient pas réalisés à la fin des travaux de construction ou que ceux-ci ne soient pas conformes aux plans soumis pour révision, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;
 - g) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) la structure soutenant la pinte de lait doit tendre à reprendre l'aspect de la structure d'origine;
 - ii) l'implantation, la volumétrie et l'architecture de la tour doivent assurer la mise en valeur de la pinte de lait;

- iii) la conservation et la restauration des portions du bâtiment à préserver doivent permettre d'assurer le respect des caractéristiques d'origine;
 - iv) le projet doit assurer une interface animée en bordure du passage piétonnier;
- 3) La présente résolution prendra effet à la date de publication au registre foncier du Québec, d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'animation du domaine public, sur une partie du lot 3 285 252 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 505,9 m², identifiée sur le plan L-150 Saint-Laurent, préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur géomètre, le 24 mars 2017, sous le numéro 216 de sa minute. La responsabilité de l'entretien de l'assiette de cette servitude sera convenue entre les parties.
- 4) Cette servitude doit être consentie à titre gratuit à la Ville et doit être publiée dans un délai de 18 mois, à partir de la date d'adoption de la résolution, à défaut de quoi, la présente résolution sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
pp 387
1187303010

CA19 240040

Adopter une résolution autorisant une case de stationnement supérieure au maximum autorisé dans le stationnement souterrain du 1500, avenue du Docteur-Penfield, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2018 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

- 1) D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), pour le bâtiment situé au 1500, avenue du Docteur-Penfield, l'autorisation d'aménager une unité de stationnement supplémentaire au sous-sol du bâtiment, pour porter à 9 le nombre total d'unités et ce, en dérogation à l'article 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) D'assortir cette autorisation à la condition que l'aire de stationnement doit être pourvue d'une plate-forme tournante permettant au véhicule de l'unité supplémentaire de sortir du stationnement en marche avant.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
pp 388
1187400012

CA19 240041

Adopter une résolution modifiant la résolution CA07 240034 afin de permettre de construire un agrandissement au toit pour le bâtiment situé au 439-447, rue Saint-François-Xavier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2018 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

- 1) D'adopter, pour l'immeuble situé au 439-447, rue Saint-François-Xavier, conformément au Règlement sur les projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution modifiant la résolution CA07 240034, afin de déroger à l'article 10 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et de construire un agrandissement au toit;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) l'agrandissement au toit doit être conforme à l'implantation, la volumétrie et la hauteur montrées aux plans A-100, A-101, A-201 et A-301 datés du 3 avril 2018, dessinés par les architectes Joly Baygin et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie en date du 11 octobre 2018;
 - b) l'émission du permis doit être soumis à la procédure du Titre VIII (PIIA);
 - c) aucun équipement mécanique, antenne ou autre élément n'est autorisé sur le toit de l'ajout;
 - d) les matériaux de revêtement qui seront choisis doivent assurer une intégration harmonieuse au bâtiment existant et une visibilité réduite de l'ajout.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
pp 389
1180607010

CA19 240042

Adopter une résolution autorisant l'usage « bureau » sur une partie du 2^e étage du bâtiment situé au 1935, boulevard De Maisonneuve Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers, de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 21 novembre 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 23 janvier 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1935, boulevard De Maisonneuve Est, l'autorisation d'occuper une partie du 2^e étage aux fins de l'usage « bureau », en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011);
- 2) D'assortir cette autorisation aux conditions suivantes :
 - a) la superficie autorisée pour l'usage « bureau » au 2^e étage ne doit pas dépasser 48,3 m²;
 - b) accompagner cette intervention d'une étude d'impact acoustique démontrant que celle-ci permettra de rencontrer, à l'intérieur des logements adjacents, un niveau sonore conforme aux exigences prévus par la réglementation d'urbanisme;
 - c) interdire au public d'accéder au commerce par le 2^e étage assurant ainsi la quiétude des résidents de l'immeuble.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
pp 392
1184869013

CA19 240043

Adopter une résolution autorisant la démolition du bâtiment situé au 15, avenue Viger Ouest et construire un bâtiment mixte ayant une hauteur sur rue supérieure au maximum autorisé sur les lots 1 180 671, 1 180 675 et 5 027 239, en vertu du Règlement sur les projets particuliers, de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 21 novembre 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 23 janvier 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment projeté sur les lots 1 180 671, 1 180 675 et 5 027 239 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de démolir le bâtiment vacant situé au 15, avenue Viger ouest;
 - b) de déroger notamment à l'article 10 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - c) de construire un bâtiment de 9 étages (25 m hors tout) abritant un rez-de-chaussée commercial, 94 unités résidentielles aux étages supérieures et 2 niveaux de stationnement souterrain pour un total de 41 unités de stationnement automobile conformément aux plans numérotés de 5 à 27, réalisés par la firme Campanella & associés *architecture* et estampillés par l'arrondissement le 29 octobre 2018;

- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
 - b) soumettre un plan d'aménagement paysager de la cour avant en prévoyant un éclairage adéquat pour la sécurité des résidents;
 - c) afin de s'inscrire dans la tradition de façades de pierre naturelle du boulevard Saint-Laurent incarnant le caractère prestigieux de cette artère et de tenir compte davantage des critères pour cette unité de paysage, « prévoir une pierre naturelle plutôt que le bloc architectural proposé »;
 - d) prolonger le parapet afin qu'il fasse office de garde-corps pour la terrasse au toit du 6^e étage;
 - e) déposer, avant l'émission du certificat de démolition, une garantie monétaire irrévocable de 200 725 \$ qui devra demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction soient terminés;
 - f) déposer une stratégie de commémoration rappelant l'édifice Robillard afin de s'assurer que celle-ci soit accessible de la rue et valorise le côté historique du lieu;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.05
pp 393
1184869014

CA19 240044

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement en porte à faux au deuxième étage devant l'alignement de construction prescrit pour le bâtiment situé au 2050, rue Mansfield, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Hôtel Germain - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 21 novembre 2018 et l'a soumis à une consultation publique le 23 janvier 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 2050, rue Mansfield, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) d'agrandir le bâtiment en ajoutant une construction en porte à faux au 2^e étage devant l'alignement de construction prescrit, conformément aux plans numérotés 04, 10, 13, 16, 18, 19, 23, 25 et 26 réalisés par la firme Lemay Michaud Architecte Design et estampillés le 4 octobre 2018;
 - b) de déroger notamment aux articles 10 (paragraphe 2^o), 11 et 61 (paragraphe 2^o) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

- 2) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.06
pp 394
1184869015

CA19 240045

Adopter une résolution autorisant l'installation, en bordure de l'angle nord-ouest du square Dorchester, d'une enseigne au sol lumineuse comportant un message lumineux animé ou lumineux variable pour un parc de stationnement public intérieur souterrain situé au 1191, rue Peel, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le parc de stationnement public intérieur souterrain situé au 1191, rue Peel, sur les lots 1 515 618 et 1 340 248 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 508 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'installer, en bordure l'angle nord-ouest du square Dorchester, une enseigne au sol lumineuse comportant un message lumineux animé ou lumineux variable et intégrant des équipements mécaniques existants, le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 10 décembre 2018, en remplacement de l'enseigne préexistante.

Adoptée à l'unanimité.

40.07
pp 395
1187199004

CA19 240046

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « débit de boissons alcooliques » au rez-de-chaussée pour la partie du bâtiment agrandi dans la cour intérieure, situé au 1812, rue Sainte-Catherine Est

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « débit de boissons alcooliques » au rez-de-chaussée pour la partie du bâtiment agrandi dans la cour intérieure, situé au 1812, rue Sainte-Catherine Est, et ce, conformément au paragraphe 1^o de l'article 232 et à l'article 274 de ce règlement à la condition suivante :

- 1) l'agrandissement de l'usage « débit de boissons alcooliques » est autorisé uniquement au rez-de-chaussée et ne peut dépasser 65 m².

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1184869016

CA19 240047

Adopter une résolution autorisant la construction d'un édicule d'accès à la station de métro McGill par la transformation du bâtiment situé au 1981, avenue McGill College, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour bâtiment situé au 1981, avenue McGill College, sur le lot 1 340 258 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) de transformer le bâtiment par la démolition d'un poste de ventilation naturelle du métro, situé en bordure du boulevard De Maisonneuve, et son agrandissement par la construction d'un édicule d'accès à la station de métro McGill, comprenant notamment un ascenseur, le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 8 janvier 2019.
- 2) De fixer un délai de 60 mois pour l'émission d'un permis de transformation relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.09
pp 396
1197199001

CA19 240048

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement au mode d'implantation d'un agrandissement situé au 2036, rue Saint-Denis

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant l'agrandissement d'un bâtiment situé au 2036, rue Saint-Denis dont le mode d'implantation jumelé ne respecte pas les dispositions pour le secteur, et ce, malgré les dispositions de l'article 55 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1196255001

CA19 240049

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.17.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240050

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « université » au sous-sol et au rez-de-chaussée d'un bâtiment situé au 2207, rue Fullum - École de technologie supérieure

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « université » au sous-sol et rez-de-chaussée du bâtiment situé au 2207, rue Fullum - École de technologie supérieure, et ce, conformément au paragraphe 1° de l'article 301 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1180607012

CA19 240051

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2019, 1^{re} partie, B)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2019, 1^{re} partie, B) et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 588 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 217 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 537 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 132 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1197195001

CA19 240052

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 1^{re} partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 1^{re} partie, A), et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 589 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3), l'ordonnance P-1, o. 538 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282 Art. 560), l'ordonnance 01-282, o. 218 permettant de présenter des projections artistiques sur les murs identifiés selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1192624002

CA19 240053

Ajouter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 13 espaces de stationnement tarifés sur la rue Notre-Dame, côté nord, entre la rue de la Montagne et la rue Versailles

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'ajouter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 13 espaces de stationnement tarifés sur la rue Notre-Dame, côté nord, entre la rue de la Montagne et la rue Versailles.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1195914001

CA19 240054

Adopter une résolution modifiant la résolution CA09 240398 afin de mettre à jour les plans annexés et de prolonger le délai de réalisation pour le projet sis au 1900-1950, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) De modifier, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), le premier paragraphe de la résolution CA09 240398

par le remplacement des mots « plans numérotés 1 à 22, préparés par Michelange Panzini architectes, estampillés par l'arrondissement le 8 janvier 2009 » par les mots suivants « plans numérotés 8, 9, 11, 13 à 15, 21 à 23 préparés par Béïque, Legault, Thuot architectes, datés de février 2019, et estampillés par l'arrondissement le 6 février 2019 »;

- 2) D'assortir cette autorisation des conditions additionnelles suivantes :
 - a) intégrer des logements ayant des accès privatifs dans le volume donnant sur la rue Lincoln;
 - b) fournir les plans d'aménagement paysager lors de la révision en Titre VIII;
 - c) soumettre le projet à une révision de projet prévu au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
 - i) la façade et l'accès aux espaces extérieurs sur Saint-Marc devraient favoriser une relation dynamique avec les rues;
 - ii) la composition des façades devrait favoriser une expression verticale et une palette réduite de matériaux de grande qualité devrait être favorisée.
- 3) De fixer un délai de 36 mois, suivant l'entrée en vigueur de la présente autorisation, pour débiter la réalisation des travaux visés par la résolution CA09 240398, à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.15
pp 398
1196255002

CA19 240055

Adopter une résolution autorisant l'implantation d'un usage résidentiel adjacent à un studio de production pour l'immeuble situé au 2051-2071, rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour l'immeuble situé au 2051-2071, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'implanter un usage résidentiel dans les locaux du 2^e et 3^e étages du bâtiment, adjacents au mur mitoyen avec le 2077-2087, rue Sainte-Catherine Ouest, et donc adjacents à un studio de production, et ce, en dérogation à l'article 307.8 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) Soumettre, lors de la demande de permis, des mesures de mitigation visant l'insonorisation du mur mitoyen entre les quatre logements visés et le 2077, rue Sainte-Catherine Ouest, en fonction d'une émission de bruit d'un niveau maximum de 70 dBA.

Adoptée à l'unanimité.

40.16

pp 399
1187400014

CA19 240056

Adopter une résolution autorisant l'usage « restaurant » à tous les étages, l'aménagement d'une terrasse sur le toit et un empiètement de porte sur le domaine public à l'arrière du bâtiment pour l'édifice situé au 1181, rue de la Montagne, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour l'immeuble sis au 1181, rue de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger aux articles 229 (usage « restaurant » au 3^e étage), 377.1 (empiètement sur le domaine public d'un battant de porte) et 392 (terrasse de restaurant sur un toit) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) de réaliser les transformations et de procéder à l'occupation de l'immeuble conformément aux plans numérotés A102 à A105 et A107 à A109, réalisés par Atelier-S et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 29 janvier 2019;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) Les plans d'aménagement de la terrasse au niveau du sol en cour avant ainsi que la proposition de remise à l'état d'origine de la fenêtre en façade avant doivent être soumis à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 3) De fixer un délai de 12 mois pour effectuer les travaux de transformation prévus dans les plans estampillés par l'arrondissement le 29 janvier 2019, à défaut de quoi, la présente autorisation sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.17
pp 400
1187400011

CA19 240057

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter le directeur d'arrondissement délégué - Avis de motion et dépôt

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, la mairesse Valérie Plante donne avis de motion de l'adoption du règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoir aux

fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter le directeur d'arrondissement délégué, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.18
CA-24-297
1192701018

CA19 240058

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin de permettre la conservation de bâtiments patrimoniaux dérogatoires et de soumettre les bâtiments résidentiels vacants au Comité d'étude des demandes de démolition - Avis de motion et dépôt

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, la mairesse Valérie Plante donne avis de motion de l'adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215) afin de permettre la conservation de bâtiments patrimoniaux dérogatoires et de soumettre les bâtiments résidentiels vacants au Comité d'étude des demandes de démolition, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.19
CA-24-282.117
1197303002

CA19 240059

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.19.1 à 40.24.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240060

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur la démolition d'immeuble (CA-24-215) afin de permettre la conservation de bâtiments patrimoniaux dérogatoires et de soumettre les bâtiments résidentiels vacants au Comité d'étude des demandes de démolition - 1^{er} projet de règlement

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie à été déposée;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215) afin de permettre la conservation de bâtiments patrimoniaux dérogatoires et de soumettre les bâtiments résidentiels vacants au Comité d'étude des demandes de démolition.

Adoptée à l'unanimité.

40.19.1
CA-24-282.117
1197303002

CA19 240061

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance modifiant le sens de circulation sur l'avenue des Canadiens-de-Montréal, entre la rue Stanley et la rue de la Montagne

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 229 modifiant le sens de circulation sur l'avenue des Canadiens-de-Montréal vers l'est, entre la rue Stanley et la rue de la Montagne.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1195353002

CA19 240062

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) une ordonnance visant la réduction de la limite de vitesse prescrite à 20 km/h, dans l'esprit d'une rue partagée, sur l'avenue des Canadiens-de-Montréal, entre la rue Peel et la rue de la Montagne

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 230 visant la réduction de la limite de vitesse prescrite à 20 km/h, dans l'esprit d'une rue partagée, sur l'avenue des Canadiens-de-Montréal, entre la rue Peel et la rue de la Montagne.

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1195353001

CA19 240063

Ajouter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 61 espaces de stationnement tarifés sur la rue Sainte-Catherine Est, à l'est de l'avenue De Lorimier

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'ajouter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 61 espaces de stationnement tarifés sur la rue Sainte-Catherine Est, à l'est de l'avenue De Lorimier.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1195914002

CA19 240064

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance interdisant le virage à gauche du lundi au vendredi de 15 h à 19 h sur l'avenue Papineau, à l'approche sud de l'intersection du boulevard De Maisonneuve Est

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 231 interdisant le virage à gauche du lundi au vendredi de 15 h à 19 h sur l'avenue Papineau, à l'approche sud de l'intersection du boulevard De Maisonneuve Est.

Adoptée à l'unanimité.

40.23 1195914003

CA19 240065

Adopter une résolution modifiant la résolution CA13 240403 concernant la construction d'un site au sud de la rue Sainte-Catherine, entre les rues De Bleury et Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Projet Maestria - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) De modifier, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), la résolution CA13 240403 par le remplacement du troisième paragraphe du premier alinéa par le suivant :
 - d'ériger un complexe immobilier conformément aux plans numérotés 43 à 46, 53 à 56, 61, 63 à 65 et 67 à 69, réalisés par Lemay architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 1^{er} février 2019;
- 2) De modifier le deuxième alinéa de la résolution CA13 240403 par l'insertion, après le deuxième paragraphe, du paragraphe suivant :
 - la placette projetée en bordure de la rue Sainte-Catherine, doit être ouverte et accessible au public durant les heures d'ouverture des commerces;
- 3) De modifier le deuxième alinéa de la résolution CA13 240403 par l'ajout, au quatrième paragraphe, des sous-paragraphes suivants :
 - les soffites des loggias devraient être recouverts d'un parement architectural de grande qualité afin de participer à l'animation des façades des tours;
 - le traitement des balcons en loggia, incluant les garde-corps, devraient être intégrés à la trame du mur-rideau;
 - la passerelle devrait permettre d'agrémenter la façade tout en respectant une certaine unité d'ensemble et pour se faire, une attention particulière doit être accordée au traitement visible depuis la rue, notamment en regard des soffites;
 - la structure prévue pour marquer l'interface entre la rue Sainte-Catherine et la placette, de même que le soffite en surplomb devraient être réalisés avec des matériaux de qualité et des détails assurant leur pérennité.

Adoptée à l'unanimité.

40.24
pp 397
1197303001

CA19 240066

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 50.01 à 50.03.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240067

Prolonger, jusqu'au 12 mars 2019, la nomination intérimaire de madame Maryse Bouchard au poste de Directrice de la culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Ville-Marie

Considérant la nomination du Directeur d'arrondissement délégué - Ville-Marie en date du 21 décembre 2018;

Attendu que l'affichage du poste de Directeur (trice) de la culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Ville-Marie s'est déroulé du 7 au 21 janvier 2019 et que le processus d'évaluation est présentement en cours avec le Service des ressources humaines :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prolonger, jusqu'au 12 mars 2019, la nomination intérimaire de madame Maryse Bouchard au poste de Directrice de la culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1183536004

CA19 240068

Approuver la nomination de monsieur Sylvain Villeneuve à titre de directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie à compter du 11 mars 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la nomination de monsieur Sylvain Villeneuve à titre de directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, à compter du 11 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité.

50.02 1193536001

CA19 240069

Approuver les modifications à la structure et aux responsabilités des différents services de l'arrondissement de Ville-Marie conformément à l'article 49 de la Charte de la Ville de Montréal

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver, conformément à l'article 49 de la Charte de la Ville de Montréal, les modifications à la structure et aux responsabilités des différents services de l'arrondissement;

D'autoriser la création de la Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs et d'y rattacher les unités administratives tel que mentionné au sommaire décisionnel;

D'autoriser la création d'un poste Directeur (trice) des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs;

D'autoriser l'abolition du poste de Directeur (trice) d'arrondissement adjoint(e) et responsable des services administratifs;

D'autoriser le déplacement de l'unité administrative « 520205 - Soutien aux élus » sous la direction de l'arrondissement incluant le déplacement des postes et des occupants de cette unité.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

50.03 1193536002

CA19 240070

Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2018 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), du bilan sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie au 31 décembre 2018;

De transmettre ce rapport au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1186071004

CA19 240071

Refuser l'ensemble des 19 demandes de permis listées au tableau des dossiers en suspens ayant reçu un avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et au tableau des dossiers en suspens ayant reçu un avis favorable avec condition(s) non-remplie(s) par les demandeurs concernés

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De refuser les 19 demandes de permis en suspens ayant reçu un avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ou ayant reçu un avis favorable avec une ou des conditions non-remplie(s) par les demandeurs concernés.

Adoptée à l'unanimité.

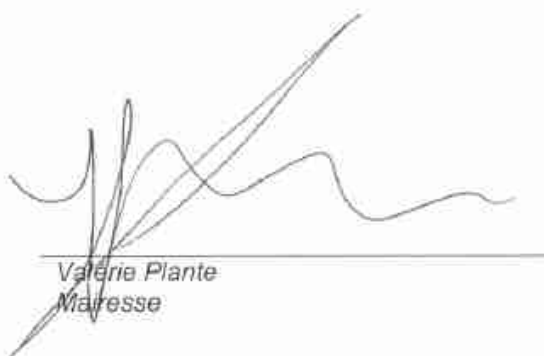
70.01 1198150001

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 12 mars 2019 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 29.

70.01



Valérie Plante
Mairesse



Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA19 240075
lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2019.